

# 1. Gouvernance des entreprises

## 1.1 Environnement institutionnel et politique

### Pratiques, politiques et procédures (comportements)

Les entreprises doivent tenir un registre dans lequel sont décrits en détail tous les risques politiques et institutionnels recensés, ainsi que leurs éventuelles implications pour un projet donné et pour les parties prenantes concernées. Il faut chercher à comprendre en quoi les risques politiques et institutionnels peuvent influencer sur les risques et les incidences du projet en ce qui concerne la main-d'œuvre ainsi que les risques environnementaux et sociaux, y compris dans la chaîne d'approvisionnement. Il convient aussi de mettre en place un processus interne permettant d'évaluer régulièrement les risques, d'élaborer des plans d'atténuation, de définir les responsabilités et de répartir les ressources selon les besoins.

Le respect des lois est une obligation fondamentale, et les entreprises doivent intégrer toutes les obligations juridiques à leurs systèmes de gestion pour une efficacité accrue. Elles ne doivent pas chercher à se soustraire aux lois touchant, notamment les droits de la personne, l'environnement, la santé et la sécurité du travail, la fiscalité ou les incitatifs financiers, et ne doivent pas tolérer qu'on le fasse. Elles doivent mettre en place des systèmes conformes aux lois pour protéger leurs employés, leurs représentants et leurs dirigeants. Voir les autres sections pour d'autres conseils sur l'intégration des obligations juridiques et autres aux systèmes de gestion de l'entreprise.

#### Questions pour l'auto-évaluation

- A-t-on créé un registre des risques?
- Un processus interne d'évaluation des risques et de planification de mesures a-t-il été élaboré et mis en œuvre?
- Un registre des obligations juridiques a-t-il été créé pour chacun des pays concernés?
- A-t-on établi un code de conduite qui prévoit que tout le personnel de l'entreprise doit respecter les lois locales?
- Des mesures ont-elles été adoptées pour communiquer ces attentes à tout le personnel de l'entreprise?

#### RESSOURCES ADDITIONNELLES

(anglais seulement) PDAC e3Plus Toolkit - Excellence in Social Responsibility; Chapter 2.0 Due Diligence.

<http://www.pdac.ca/docs/default-source/e3-plus---toolkits---social-responsibility/due-diligence.pdf?sfvrsn=4>

(anglais seulement) ICMM Mining Partnerships for Development Toolkit. Available through the ICMM website library.

#### NORMES INTERNATIONALES

**Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

[Pages 25 \(Chapitre II, Principes généraux, commentaire 6\)](#)

**Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PD)**

[Page 29 \(PD 23\)](#)